



ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 et 22 mars 2026

1^{er} tour 15 mars

2^d tour 22 mars

Allens Voter!

ATTENTION !

LE MODE DE SCRUTIN **CHANGE** POUR LES COMMUNES DE MOINS 1000 HABITANTS

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance stricte homme/femme ou femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage.

Il n'est donc plus possible d'ajouter, de supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation lors du vote. **C'est la liste complète qui compte.**

Toute inscription ou rayure annulera le bulletin de vote.



CHANGEMENT DU JOUR DE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le calendrier de ramassage des ordures ménagères a changé en 2026.

Maintenant, la collecte des « poches jaunes » a lieu le **MARDI** donc les poches sont à sortir sur le domaine public le **LUNDI** à partir de **19 heures**.

De même que la collecte des « ordures ménagères » reste inchangée (**mercredi**) donc à sortir le **MARDI** à partir de **19 heures**.

Pour ceux qui auraient égaré leur calendrier, il en reste de disponible à la mairie.

Épisode neigeux

Comme vous l'avez subi, nous avons eu 2 jours de galère avec ces 30 cm de neige tombée sur notre commune. Malgré les difficultés rencontrées, nous avons de beaux paysages (voir photos).

Une anecdote s'est produite. Notre infirmière ne pouvant assurer que sa tournée du bourg à pied, la commune l'a aidée pour sa tournée à extérieure à l'aide de notre tracteur et de notre agent communal.





Mise en place d'un plan de Circulation à titre **EXPERIMENTAL** pour les rues de Saintonge, de la Guindonnerie, de la Câlinerie et de la Croix. **APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Comme évoqué lors de la réunion publique du 27/09/2024 et après plusieurs réunions avec le Syndicat départemental de la voirie, le Conseil municipal a opté pour un nouveau plan de circulation pour la sécurisation des piétons et des cyclistes.

À ce jour, la modification est en place à titre EXPÉRIMENTAL. Elle prendra fin en mars 2026 puis nous étudierons les commentaires avec les riverains de ces rues et nous annoncerons le résultat lors d'une réunion publique.

Un petit mot sur la pétition et le flyer qui circulent. Il y a un ramassis de mensonges. Il a été fait une étude de faisabilité par le syndicat des chemins de la Charente-Maritime. Ce n'est pas le nombre de voitures qui compte, mais la sécurité des piétons et des cyclistes. Les rues ne sont pas adaptées en ce moment, mais le seront si nous mettons en œuvre ce plan de circulation (voir plan disponible en Mairie). La vitesse, le passage de Poids lourds sont dus à l'incivilité rien à voir avec le plan de circulation. Dans le flyer, on nous parle d'engins agricoles en milieu pavillonnaire qui pourraient dégrader les voiries. Cela ne gêne pas le créateur anonyme de cultiver en milieu urbain et de dégrader et salir les rues des châtaigniers et rue Saint-Gilles. Pour finir, nous nous indignons que la pétition ait été signée par une personne décédée.

=====

Édito

En ce premier trimestre, nous ne pouvons éditer notre journal pour cause de réserve électorale. C'est pour cela que nous faisons cette « newsletter » pour vous rappeler quelques changements et relater quelques informations neutres.

Je vous fais un point rapide sur les travaux en cours. En ce qui concerne l'agrandissement du foyer, bibliothèque, café le planning est respecté et la fin des travaux aura lieu fin mars début avril 2026. L'enfouissement des réseaux rue Saint-Gilles est terminé, ceux des rues de Saintonge, de la Croix et de la Câlinerie démarreront en février/mars. Le lotissement « champ fleuri » il reste 4 terrains à vendre et 4 sont déjà occupés. Avec les intempéries pluvieuses et neigeuses de ce début 2026, notre voirie a souffert. Dès que le temps le permettra, nous les réparerons.

Ne vous inquiétez pas la croix au croisement des rues de Saintonge et rue de la Croix a été démontée dans un premier temps par sécurité, car elle avait des faiblesses et les travaux auraient pu la faire tomber. Donc, elle est chez un tailleur de pierres qui va la restaurer puis la remettre en place à la fin des travaux.

Avec le Conseil municipal et les agents communaux, nous vous souhaitons un excellent début d'année 2026.

=====